



## Location logement insalubre

Par **virginie**, le **02/10/2010** à **11:26**

Bonjour,

j'ai loué par agence immobilière 650 euros de frais, une maison de village impossible de chauffer la maison en hiver super humide moisures eau sur les murs .

J'ai contacté l'ARS, le maire du village est venu constater l'état de la maison mais il n'a pas renvoyé le dossier à l'ars. Mon proprio possède la moitié du village.

J'ai su par la boulangerie en face dechez nous que l'agence immo savait que le logement était pourri puisque les locataires ne passernt pas plus d'un hiver dans ce taudis

Enceinte de 8 mois quand nous avons loué je voue une haine à l'agence immo qui est à 10 mètres de chez nous, aux propriétaires et maintenant au maire qui dissimule ces faits

Tout le monde se fiche de la santé de ma fille.

Cet hiver nous nous sommes réfugiés dans nos familles

On est parti provisoirement cet hiver pour la petite et meme pour (peinture s'effrite derrière les quérons pas d'isolant!!!!!!!)

Que puis je faire?

Je veux que tout le monde sache ce qu'ils ont fait et qu'ils ne louent plus jamais un tel taudis  
Merci de me repondre de m'indiquer des associations qui pourrait m'aider

Par **jeetendra**, le **02/10/2010** à **11:38**

[fluo]ADIL DE L'HERAULT[/fluo]

Montpellier

4 bis rue Rondelet

Béziers

30 Av Gambetta

04 67 55 55 55

Bonjour, contactez lundi l'Association ADIL (défense des locataires) proche de votre domicile, ils vous aideront, courage et bonne journée à vous.

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **14:54**

Un logement est insalubre s'il y a un arrêté d'insalubrité.

Attention, ce que vous racontez ne donne pas forcément un problème d'insalubrité, ça peut être un problème de décence (et là, on peut contraindre le bailleur à faire les travaux, mais ça ne donne pas le droit de partir du logement sans préavis)

Pourquoi "impossible de chauffer" ?

D'où vient l'humidité ?